

4. Deux ans après avoir été proposé par la Réunion, le protocole de l'Alliance Touristique de l'Océan Indien fut signé le 20 mai 1966, puis ratifié l'année suivante par Madagascar, Maurice, les Comores et la Réunion. Les Seychelles viendront s'y joindre le 30 septembre 1971, conférant ainsi à l'ATOI la distinction d'être le premier accord régional effectivement convenu entre tous les pays du Sud-Ouest de l'Océan Indien. L'ATOI semble avoir rencontré de sérieuses difficultés vers la mi-70, ce qui mena à sa dissolution en 1977.
5. L'Association des Institutions de Recherche et de Développement dans l'Océan Indien Occidental (AIRDOI) fut fondée en 1976 à l'initiative du Professeur Robert Chaudenson de la Réunion, avec l'appui d'un groupe d'institutions de l'île Maurice. Le succès de cette association fut aussi d'avoir offert, tôt après l'indépendance des Seychelles et des Comores, un réseau de coopération pour rapprocher les chercheurs de ces pays de leurs collègues de la Réunion et de Maurice. Madagascar s'est jointe plus récemment à cette association. L'expérience de l'AIRDOI s'avère à ce jour très utile dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets régionaux.
6. La déclaration de l'Indian Ocean Alliance for Conservation témoigne des efforts accrus, vers le début des années 80, de l'*International Whaling Commission (IWC)*, l'*Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN)* et d'autres organismes à vocation similaire pour la sauvegarde de l'environnement dans l'Océan Indien, à partir des Seychelles comme point de ralliement. Le *Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)* suivra peu après avec trois projets de convention et protocoles conviant plus spécifiquement neuf pays de l'Afrique de l'Est à des mesures accrues de protection de l'environnement (*voir titres en deuxième partie*).
7. L'Accord général de la Commission de l'Océan Indien marque ici le tournant majeur dans le développement de la coopération régionale dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien. Cet accord, dit "*de Victoria*", fut signé par Madagascar, Maurice et les Seychelles en janvier 1984; deux ans plus tard les Comores et la République française se joindront au groupe fondateur par des protocoles d'adhésion qui ajoutent plus de précisions à cet accord. La C.O.I. vient d'inaugurer en avril 1989 son siège à l'île Maurice, ce qui lui permettra dorénavant de promouvoir encore plus efficacement ses programmes. L'essor de la C.O.I. a aussi donné lieu en 1987 à un accord